

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 24 JUIN 2026

Lieu : salle du conseil communautaire
7 bld de la Trouillette – 79400 SAINT-MAIXENT-L'ÉCOLE
Date de la convocation : 18 juin 2026
Date de publication : 30 juin 2026

Nombre de membres en exercice : 46

Présents : Laurent BALOGÉ, Marie-Laure BOISSEL, Didier JOLLET, Jean-François RENOUX, Catherine PINEAU, Vincent TANNEAU, Marie-Pierre MISSIOUX, Frédéric BOURGET, Julien SEIGNEURET, Alain HIBON, Emmanuel ROCHETEAU, Gaël JOSEPH, Catherine OMBRET, Christophe RENAUD, Pascale FOUET, Véronique SEDINSKI, Thomas BRAUD, Alain BORDAGE, Nathalie LIEVENS, Béatrice CRETEN, Marie-Hélène ROSSI-DAUDE, Dominique ANNONIER, Emilie Y-HRAH-KRONG, Guillaume MARCETEAU, Maïté CÔME, Corinne GUYON, Marie-Lise BERCIER, Philippe JUMEAU, Morgane SEMERDJIAN, Roger LARGEAUD, Céline RIVOLET, Dominique PAYET, Christine HEINTZ, Jérôme GRELET.

Absents : Sophie FAVRIOU, Thierry PETRAULT, Laure MAGOT. Eric PREVOST, Bernard de LOYNES.

Excusée : Sylvie VIVIER.

Pouvoirs : Kevin GAILLARD donne pouvoir à Christophe RENAUD, Laurent DUPUIS donne pouvoir à Béatrice CRETEN, Daniel JOLLIT donne pouvoir à Stéphane BAUDRY, Tony CHEYROUSE donne pouvoir à Emilie Y-HRAH-KRONG, Nathalie PETRAULT donne pouvoir à Dominique PAYET.

Président de séance : Didier JOLLET

Secrétaire de séance : Dominique PAYET

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

079-200041994-20260624-DE-2026-06-23-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/06/2026



DE-2026-06-23 ADOPTION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE (CFU) DE L'EXERCICE 2025 BUDGET 400 27 RÉGIE ASSAINISSEMENT

Rapporteur Didier JOLLET

Monsieur le Vice-Président délégué expose que le Compte Financier Unique (CFU) est un document commun à l'ordonnateur et au comptable public qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion.

A lui seul, il remplit les mêmes fonctions de rendus de comptes. Le vote du CFU constitue ainsi l'arrêté des comptes au sens de l'article L.1612.12 du code général des collectivités territoriales (CGCT).

Le Conseil Communautaire doit se prononcer sur le CFU 2025 avant le 30 juin 2026. Le rapport de présentation du CFU est présenté à l'assemblée délibérante.

Il est proposé au Conseil Communautaire d'adopter le compte financier unique 2025 de la régie assainissement :

	Titres émis en €	Mandats émis en €	Résultat exercice 2025 en €
Section de fonctionnement	3 439 335,98 €	2 784 872,99 €	654 462,99 €
Section d'investissement	1 429 261,34 €	2 055 449,13 €	- 626 187,79 €

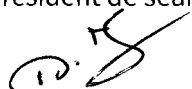
	Résultat exercice 2025	Résultat antérieur reporté en €	Résultat cumulé en €	Restes à réaliser dépenses	Restes à réaliser recettes	Capacité ou besoin de financement
Section de fonctionnement	654 462,99 €	50 000,00 €	704 462,99 €	- €	- €	704 462,99 €
Section d'investissement	- 626 187,79 €	894 020,31 €	267 832,52 €	647 340,78 €	418 414,10 €	38 905,84 €

Monsieur le Président est invité à se retirer pour le vote.

Le conseil communautaire, sur présentation du rapport par le vice-président délégué et en l'absence du président, décide à l'unanimité,

- D'ADOPTER le Compte Financier Unique 2025 de la régie assainissement
- D'AUTORISER Monsieur le Président à signer tout document relatif à cette affaire

Le président de séance,




Le/la secrétaire de séance,

